



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du **LUNDI 18 OCTOBRE 2021 à 20 heures 30**  
à la salle polyvalente du mas Arnaud

**Présents :** PONCÉ Ronny, LOUKANI Sandrine, HEMEURY Xavier, TOURSEL Michaël, RIEU Philippe, BUARD Serge, MERIEAU Delphine, FIOROTTO Anne, JUSTAUT Florence, CADENAS Bernard, VINENT-GARRO-DAVID Stéphane et SCHALL et Jean-Christophe.

**Absents et excusés :** BOURRIER Annie qui a donné pouvoir à MERIEAU Delphine et MOURIER Thibault qui a donné pouvoir à PONCÉ Ronny.

Madame LOUKANI Sandrine a été nommée secrétaire.

OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
<p><b>Demande de subvention auprès de la C.C.V.H. dans le cadre du fonds de concours pour les communes de moins de 1000 habitants.</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que la commune a pour projet de remplacer les fenêtres en bois de deux bâtiments communaux et ce pour différentes raisons, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser des économies d'énergie,</li><li>• Améliorer l'isolation thermique,</li><li>• Augmenter l'isolation phonique,</li><li>• Améliorer l'aspect des façades des bâtiments.</li></ul> <p>Bâtiments concernés :</p> <p>Mas d'Arnaud : Bâtiment de la mairie composé au rdc de la salle du conseil municipal et au 1<sup>er</sup> étage des salles destinées aux archives,</p> <p>Hameau de Cabrials : salle des anciennes écoles.</p> <p><b>-Décide</b> de faire établir des devis pour pouvoir déposer un dossier auprès de la C.C.V.H. pour solliciter une aide financière dans le cadre du fonds de concours pour les communes de moins de 1000 habitants au titre de l'exercice 2022.</p>
<p><b>Proposition de recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que pour assurer le bon fonctionnement du service technique, il est nécessaire de recruter un agent contractuel,</p> <p>Considérant que M. CUGNENC Adrien a donné entière satisfaction durant son contrat saisonnier,</p> <p><b>-décide</b> de le recruter en tant qu'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une période de 3 mois, allant du 26 octobre 2021 au 25 janvier 2022, pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité,</p> <p><b>-Précise</b> que cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires.</p>

<p><b>Mesures à prendre par la collectivité dans le cadre des rave-parties organisées sur le territoire de la commune.</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que ces rassemblements de personnes occasionnent de nombreuses nuisances dont des dégradations sur les monuments historiques classés de la commune, le non-respect des espaces naturels ainsi que les nuisances sonores subies par les riverains,</p> <p>-Décide qu'une réunion de concertation sera organisée en mairie, à laquelle seront invités, le Sous-Préfet, la Brigade de gendarmerie et les maires des communes avoisinantes confrontés à la même situation ceci afin de réfléchir collectivement sur la meilleure façon de remédier à ces manifestations.</p> <p>-Décide d'adresser également un courrier à Monsieur le Préfet pour le sensibiliser sur cette situation.</p>
<p><b>Proposition d'organisation par la collectivité au mois de décembre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'un marché de Noël,</li> <li>• D'un goûter spectacle pour les enfants de la commune.</li> </ul>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Après avoir entendu les propositions de Mesdames LOUKANI, MERIEAU et FIOROTTO, qui ont pour projet d'organiser un marché de Noël sur la place de la Mairie début décembre pour valoriser les producteurs et artisans locaux.</p> <p>-Décide de retenir la date du <b>samedi 04 décembre 2021</b> pour organiser un marché de Noël sur la place de la Mairie,</p> <p>-Décide d'organiser à cette même date, cette année le spectacle pour les enfants de la commune (seront invités les enfants jusqu'à 11 ans) et de retenir le groupe <b>GLAMART PROD</b>, représenté par M. Thierry AUBERT à <b>34230 PLAISSAN ;</b></p>
<p><b>Présentation de la révision du schéma de mutualisation des services de la C.C.V.H.</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant les besoins de notre collectivité,</p> <p>-confirme son intérêt à participer aux nouveaux services mutualisés proposés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel évènementiel,</li> <li>• Architecte/paysagiste conseil.</li> </ul> <p>-souhaite rejoindre le service mutualisé existant suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service ingénierie de proximité en urbanisme.</li> </ul>
<p><b>Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service en eau potable et assainissement de la C.C.V.H. pour l'exercice 2020.</b></p>	<p>Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,</p> <p>-Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service en eau potable et assainissement – Exercice 2020 de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.</p>